

CLUB D'EDUCATION CANINE D'ABBEVILLE

Affilié à la société canine territoriale Nord-Picardie, reconnu d'utilité publique.

N° habilitation : 0958



Président : M. Patrick DAIRAINÉ
101, rue des Argillières – 80100 ABBEVILLE
☎ : 03.22.24.42.21 - 📞 : 06.87.89.17.10
Secrétariat : Impasse de Rouvroy 80100 ABBEVILLE
Siret : 519 041 644 000 13



Mail : ceca-80@orange.fr - Internet : <http://www.ceca80.fr>

PLAN DE PRÉVENTION DE LA PROPAGATION DU COVID-19 Aménagement au 20 juillet 2020

Afin de garantir l'accueil de nos adhérents dans de bonnes conditions et ce dans le respect des règles sanitaires sur le Covid-19, nous appliquerons les préconisations suivantes :

- Mise en place sur le site d'une signalétique sur les différents gestes barrière pour informer les adhérents.
- Mise en place de bornes pour l'application de gel hydroalcoolique dès l'accès au cynodrome comme à la sortie.
- **Port du masque conseillé dans l'enceinte du club.**
- L'accès et la sortie du terrain seront différenciés par des barrières de ville.
- Distanciation physique minimum de 3m entre chaque couple maître-chien sur le terrain.
- **Accès au club house et aux toilettes seront autorisés uniquement avec le port du masque et l'obligation de se laver les mains à l'entrée comme à la sortie.** Du matériel désinfectant (*gel hydro-alcoolique, lingettes*) sera mis à disposition.
- **Le mobilier du club house utilisé sera désinfecté après chaque passage**
- L'entrée sur le terrain ne sera autorisée que par les responsables de groupes, les éducateurs ou moniteurs.
- Un cours d'éducation ne pourra comporter plus de 10 personnes, responsable compris. **En cas de dépassement, le terrain sera aménagé en 2 parties pour réaliser le second cours**
- Le cahier des entraînements indiquera le nom des participants au cours
- Pour les homme-assistants, pas de prêt de matériel possible tels que les costumes, bâtons et autres artifices.
- Le responsable du cours devra utiliser uniquement son matériel, et ne pas utiliser celui de l'adhérent
- Concernant l'inscription de nouveaux adhérents, celle-ci sera dématérialisée pour éviter toute proximité lors de cette démarche.

Ces préconisations ne sont pas exhaustives et pourront à tout moment être complétées par d'autres mesures après validation du comité.

Fait le 16 juillet 2020

Le Président

Patrick DAIRAINÉ